

VILLE DE SEYSSINS

ANNEXE DE L'ARRETE PERMANENT 184/2023 RECENSANT LES EMPLACEMENTS EXISTANTS RESERVES AUX PERSONNES A MOBILITES REDUITES SUR LA COMMUNE DE SEYSSINS

ANNEXE 1: Des emplacements de stationnement sont réservés aux véhicules des personnes handicapées, arborant derrière le pare-brise de façon visible et lisible, la carte authentique de stationnement pour personnes en situation de handicap ou la carte mobilité inclusion stationnement sur les voies publiques suivantes :

- 1 place : Mairie de Seyssins, parking du pigeonnier
- 1 place : Parking école maternelle Blanche Rochas, 43 avenue du Grand Champ
- 2 places : Résidence des Personnes Agées, 23 avenue du Grand Champ
- 1 place : face au 29 avenue du Grand Champ
- 1 place : rue du Parc, au croisement avec l'avenue du Grand Champ
- 2 places : Ferme Heurard, avenue de Grenoble
- 2 places : Maison des Associations, rue Joseph Moutin
- 2 places : Gymnase Yves Brouzet, rue Joseph Moutin
- 1 place : Ecole Elémentaire Condorcet, 3 rue de la Paix
- 1 place : Eglise, rue de la Paix
- 1 place : place du Village, au niveau du n°4
- 1 place : place du Village, au niveau du n°20
- 2 places : rue du Parlement, au niveau du n°41 et 43
- 1 place : 38 rue des Allobroges
- 1 place : Patio, 40 rue de la Liberté
- 1 place : Ecole Maternelle des Iles, 50 rue de la Liberté
- 2 places : n°58 et 60 rue de la Liberté
- 1 place : 11 rue de la Saulne
- 1 place : Parking cœur de Plaine, rue du Dauphiné
- 2 places : Boulodrome André Comtat, 38 rue du Dauphiné
- 4 places : avenue louis Armand, 2 côtés stade Beauvallet et 2 côtés copropriété
- 1 place: 34 avenue Louis Armand
- 1 place : Centre Commercial Centre Sud, 6 avenue Louis Armand
- 3 places : Terminus tram C, parking du Prisme
- 1 place : Allée Roger Rahon
- 2 places : au niveau du n°60 et 62 avenue de Claix
- 2 places : au niveau du n°59 et 61 avenue de Claix
- 3 places : au niveau du n°91 avenue de Claix
- 1 place : 32 avenue Louis Vicat
- 1 place : 28 avenue Louis Vicat
- 1 place : face au 1 rue des Fenouillères

Seul **l'arrêt ou le stationnement** des véhicules arborant la carte authentique de stationnement pour personne en situation de handicap ou la carte mobilité inclusion stationnement est autorisé sur les emplacements ci-dessus désignés.

En mairie, le 19 juillet 2023.

Le Maire,

Fabrice HUGELÉ

2023/AP/ST/MH/184

Hôtel de Ville - Parc François-Mitterrand 38180 SEYSSINS

Tél. 04 76 70 39 00 - seyssins.fr - courrier@mairie-seyssins.fr 👔 🕒 🍥